

Mail reçu le 08/12/2021 à 12h28

VOIR PAGE SUIVANTE



Paysages de France

Association agréée
dans le cadre national
au titre des articles
L.141-1, R.141-2 à R.141-20
du Code de l'environnement
et habilitée pour prendre part
au débat sur l'environnement
au sein d'instances consultatives.

Agréée par le ministère
de la Justice au titre
de l'article 54,1°
de la loi n° 71-1130
du 31 décembre 1971

SIRET 408 613 859 00029

Comité d'honneur :

- Arcabas †,
artiste-peintre
- Gilbert Durand †,
philosophe
- Alain Finkielkraut,
philosophe, membre
de l'Académie française
- Albert Jacquard †,
généticien
- Louédin,
artiste-peintre
- Michel Maffesoli,
sociologue
- François Morel,
artiste
- Edgar Morin,
sociologue
- Hubert Reeves,
astrophysicien

Grenoble, le 07/12/2021

M. le commissaire enquêteur

Mairie de Cestas
2, avenue du Baron Haussmann
33 610 CESTAS

Transféré par voie électronique à l'adresse ddtm-spe2@gironde.gouv.fr

Objet : Avis enquête publique projet de lotissement Cestas

Dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet nommé Lartigue 1,2 et 3 de construction de lotissement à l'entrée de Cestas-Gazinet, nous tenons à exprimer notre désaccord vis-à-vis de ce projet.

Le fait de défricher 16,9 ha de forêt pour construire un lotissement, en 2021, quand il faut au contraire limiter l'artificialisation des sols, nous paraît tout à fait incompatible avec les problématiques de notre époque : celle du réchauffement climatique, celle de l'érosion de la biodiversité et de l'artificialisation des paysages.

Les éléments du projet que nous récusons sont notamment : le défrichement de plus de presque 17 ha de forêt, la destruction sans mesures compensatoires suffisantes de plus de 48 espèces protégées aussi bien pour la faune et la flore, la suppression de corridors écologiques indispensables à la faune. Il faudrait également évoquer l'assèchement de mares et de zones humides alors que ces milieux sont ceux qui ont payé le plus lourd tribut à l'urbanisation et à l'agriculture intensive ces dernières années et alors qu'ils sont les plus riches du point de vue écologique dans la région.

A ce propos, outre le fait que ce projet n'est plus un projet de notre époque, compte tenu de tous les enjeux écologiques et paysagers que nous devons affronter, nous ne comprenons pas comment un projet qui a autant d'impact sur la faune et la flore protégée, puisse également ne pas être assorti de mesures compensatoires sérieuses avant sa mise en œuvre.

Nous vous informons également que, bien que l'avis d'enquête publique mentionne leur présence, nous n'avons pas trouvé l'étude d'incidence pour atteinte à des espèces protégées ni l'étude d'impact sur le site internet de l'Etat en Gironde.

Pour toutes ces raisons, nous vous informons que notre association nationale, qui se mobilise pour la protection des paysages et des milieux naturels, est opposée à ce projet.

Avec nos sentiments respectueux, veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Pour Paysages de France,

Laurent Fetet, président